

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N° DN91

présenté par

M. Jacobelli, M. Boccaletti, Mme Colombier, Mme Martinez, M. Giletti, Mme Galzy, M. Girard,
M. Berteloot, M. Taverne, M. Rancoule et M. Gonzalez

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la dernière phrase de l'alinéa 45, substituer aux mots :

« en recherchant des coopérations européennes »

les mots :

« en concertation avec la BITD française dans un premier temps, puis en recherchant des coopérations interétatiques ou européennes dans un second temps. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une coopération européenne ne doit pas être la règle, mais répondre à un besoin spécifique à travers une solution plus avantageuse et allant dans l'intérêt de la défense et de l'industrie française. C'est la raison pour laquelle cet amendement propose de d'abord mener une concertation avec les industriels français ou dont le siège social est en France avant de rechercher d'autres partenaires étatiques ou européens.